

Intervention TEOM 2024

Je voudrais dire à quel point cette délibération **va être impactante pour nos concitoyens** : une augmentation de la TEOM, que ce soit pour les propriétaires ou pour les locataires sans condition de ressources, l'ensemble des métropolitain-nes vont devoir la régler.

Jusqu'à quand va-t-on devoir augmenter ? Qui se sent fondamentalement responsable dans cette Assemblée ?

Aujourd'hui, nous votons la taxe Saurel, une taxe imposée par la fermeture du casier de Castries qui nous oblige aujourd'hui à exporter. Disons-le cette non-décision était **IRRESPONSABLE**. Décision prise par le Président de la métropole sans consulter le conseil de métropole.

Comment fermer un dispositif sans avoir rien prévu ? Mais la taxe Saurel, ce sont aussi des choix de ne pas faire la ligne 5 en son temps. Depuis augmentation des taux d'intérêts, des matériaux.

Il faut que les habitantes de la Métropole le sache. 4 ans après la fin du mandat de l'équipe Saurel, nous payons et paierons encore longtemps cette taxe.

Maintenant où en est-on aujourd'hui ?

On connaît tous et toutes l'**importance du tri**, et notamment celui des bio déchets.

J'aurai une question pour l'ensemble des élu-es présent-es ici : Qui trie ses bio déchets ? soit par un composteur individuel ? soit par les bacs de collecte ?

Aujourd'hui, nous allons augmenter de manière significative la TEOM.

Les élu-es écologistes assumeront et la voteront.

Nous pensons aussi qu'à côté de ce vote. Nous devons impérativement à nos concitoyens de nous fixer des objectifs pour que cette taxe n'augmente pas à l'avenir. Il nous faut tout d'abord décider à l'avenir d'avoir **un budget annexe des déchets**.

La prévention, sensibilisation et la communication, doit être dans tous les contrats avec les opérateurs, les concessionnaires du marché de collecte en cours, les futurs concessionnaires d'une DSP de traitement des déchets.

Il nous faut du porte à porte. En Ile de France c'est le syndicat des déchets qui fait le porte à porte.

Et tout cela doit être opérationnel dès janvier 2025.

Concernant la taxe incitative.

J'ai reçu dans les réponses aux nombreuses questions que j'ai posées. Un projet de délibération sur la taxe incitative l'année prochaine des premiers tests en 2026.

Il nous faut un big bang des déchets. Il nous faut sortir de la situation de crise par des décisions claires.

Je vous propose à chaque début de conseil d'avoir un retour sur la progression du tri des déchets. Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas.

Nous vous proposons pour donner l'exemple de supprimer les bouteilles d'Evian et de Perrier dans toutes les réceptions de la Métropole. On les remplacera par de l'eau de la Régie, et même de l'eau gazéifiée. C'est 3 tonnes de verre en moins. Car même recyclé, leur traitement coûte.

Nous allons voter bientôt un grand plan fontaines publiques pour boire dans toute la Métropole. Nous vous proposons de l'assortir d'une interdiction de vente des bouteilles en plastique de moins de 1 litre sur tous le territoire. Chaque avancée est importante.

Mais nous devons d'abord informer sans cesse nos concitoyens, et leur présenter avec cette hausse importante de la TEOM.

Un grand plan zéro déchet à la hauteur et qui se voit dès maintenant, dans la communication, dans le porte à porte, et surtout dans les bacs mis à disposition.

Car la population est prête, elle nous demande des moyens, c'est à nous d'être à la hauteur. Les élu-es écologistes voteront la TEOM présentée aujourd'hui.